



LETTRE DE CONSULTATION

N° 13 /PCH/DM – RCD /RCD/2018

Monsieur ; Madame ;

Dans le cadre de ses approvisionnements, la Pharmacie Centrale des Hôpitaux 'PCH', procède à une consultation pour l'acquisition des produits selon la liste descriptive et quantitative jointe en annexe :

A cet effet, nous vous invitons à nous transmettre une offre complète et détaillée (accompagnée de la documentation), qui devra nous parvenir au plus tard le **26/04/2018** dernier délai.

L'ouverture des plis se fera le **29/04/2018** sans la présence des soumissionnaires.

Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à l'élaboration de votre offre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



AP

1- Modalité de remise des Offres :

Votre offre devra nous parvenir sous pli fermé, anonyme, avec les mentions suivantes :

- A Ne Pas Ouvrir.
- Direction Des Achats DM - RCD
- Numéro de la Présente Consultation.
- Date Et Heure Limite De La Consultation

A l'adresse suivante :

PHARMACIE CENTRALE DES HÔPITAUX
11, Route de Wilaya, Oued Smar
B.P. : 354 – Dar El Beida, Alger

Par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine, la date et l'heure de réception des plis, notamment :

- Par lettre recommandée (sans mention de l'identité du soumissionnaire) avec accusé de réception.
- Par porteur contre accusé de réception.

2- Langue de Rédaction :

Les documents qui constituent le dossier de la consultation doivent être rédigés dans l'une des langues suivantes : Arabe, Français, Anglais.

3- Critères D'évaluation (Système De Notation) :

- Note Technique 70 points
- Note Financière 30 points
- Total 100 points

a- Note Technique

L'évaluation technique des offres qui ont été reconnues conformes aux dispositions de la présente consultation se fera comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

À l'issue de cette évaluation, elle établit un classement des offres et élimine les offres qui n'ont pas atteint le seuil requis.



| CRITÈRES D'ÉVALUATION | Nombre de Points |
|--|------------------|
| Statut du soumissionnaire | 20 points |
| Fabricant du produit | 20 |
| Distributeur du produit | 10 |
| Qualité du produit | 25 points |
| - Marquage CE et/ou FDA* | |
| Oui | 10 |
| Non | 00 |
| *La note totale sera attribuée aux produits manufacturés localement | |
| - Décision d'homologation : | |
| Sur présentation de la décision d'homologation | 05 |
| Sur présentation du récépissé de dépôt ou de paiement | 03 |
| - Certification ISO 13485 et/ou 9001 | |
| Oui | 10 |
| Non | 00 |
| DÉLAI DE LIVRAISON | 15 points |

| | |
|------------------------------|-----------|
| inférieur à 30 jours | 15 |
| De 30 jours à 45 Jours | 05 |
| Supérieur à 45 Jours | 00 |
| - Modalités de paiement | 10 |
| Chèque à 120 jours | 10 |
| Cheque à 90 jours | 07 |
| Autres modalités de paiement | 02 |
| Total | 70 |

Les soumissionnaires dont les offres techniques totalisent 40 points et plus sont pré qualifiés et verront leur offre financière traitée.

b-Note Financière :

L'offre financière la moins disante se verra attribuer la note maximum de 30 points.

a- **Évaluation du montant des offres :**

30 points

$$N = \frac{MD}{MN} \times 30 \text{ Points}$$

N : note à attribuer

MD : Montant de l'offre la moins disante

MN : Montant de l'offre à noter



- **Le dossier des offres doit être établi en un seul (01) exemplaire et comporter les pièces suivantes :**

- Décision d'homologation en Algérie du produit délivrée par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, ou le récépissé de dépôt ou de paiement.
- Certification ISO 13485 et/ou 9001, délivré par un organisme agréé et indépendant du fabricant le cas échéant.
- le devis estimatif et quantitatif de l'offre avec précision des délais de livraison.
- Fiche technique du produit.

Pour les produits non manufacturés en Algérie :

- Certificat de marquage « CE » et/ou « FDA », établi par un organisme de notoriété reconnu et assorti du certificat attestant de cette conformité en cours de validité. Dans le cas où le marquage « CE » et/ou « FDA » est arrivé à expiration, le soumissionnaire est tenu de transmettre un engagement quant à nous fournir le renouvellement de son marquage « CE » et/ou « FDA » dans un délai ne dépassant pas les trois (03) mois à compter de la date de l'ouverture des plis.

Pour les produits manufacturés en Algérie :

- Un certificat d'origine algérienne délivrée par la chambre du commerce et d'industrie concernée.

N.B. : A défaut, de la présentation des pièces, les notes ne peuvent être attribuées.

4- Modalités D'attribution Du Poste :

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres retiendra, conformément à la présente consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, correspondant à l'offre la moins-disante, parmi les offres pré-qualifiées techniquement.

5- Infructuosité :

Au sens de la présente consultation, l'infructuosité est déclarée lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu de la consultation, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

6- Caution de bonne exécution.

La PCH exige du fournisseur attributaire de se faire délivrer par une banque de droit algérien, une caution bancaire de bonne exécution en sa faveur, représentant 10% (dix pour cent) du montant contractuel du marché.

Cette caution doit être remise à la PCH, au plus tard quinze (15) jours après l'entrée en vigueur du marché et avant le commencement de l'exécution des livraisons,

La main levée de la caution de bonne exécution devra intervenir dans un délai d'un mois à la réception définitive de la dernière livraison.

La PCH se réserve le droit de procéder à la mise en jeu de la caution de bonne exécution, si le fournisseur ne remplit pas dûment ses obligations contractuelles.

7- Délai De Validité Des Offres :

Du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires se trouveront liés par ces mêmes offres pour une période de soixante (60) jours, à partir de la date limite de la remise des plis. Ils demeurent engagés vis à vis de la PCH.



Liste I des Produits

| Poste PCH | Désignation | U/C | QTE |
|-----------|--|--------|--------|
| 4314 | Tube EDTA K2 | S/100 | 5300 |
| 4314 | Tube EDTA K3 a 5ml | S/100 | 14 200 |
| 1459 | Tube héparine au sodium | S/100 | 3 700 |
| 1460 | Tube héparine au lithium 5ml | S/100 | 16 500 |
| 11421 | Tube citrate 5ml | S/100 | 10 800 |
| 4312 | Tube 5ml avec bouchon | S/1000 | 5 000 |
| 3459 | Tube sec en plastique 10 CC avec bouchon | S/1000 | 1 100 |
| 11420 | Tube à hémolyse en plastique 5ml | s/1000 | 5 600 |
| 11422 | Tube fluorure oxalate 5ml | s/100 | 83 |
| 4539 | Embout bleu | s/1000 | 10200 |

